

Procédure file

Informations de base	
NLE - Procédures non législatives Décision	2014/0052(NLE) Procédure terminée
Accord de partenariat et de coopération CE/Russie: adhésion de la Croatie à l'Union européenne. Protocole Voir aussi 1994/0151(AVC)	
Sujet 6.20.03 Accords et relations commerciales et économiques bilatérales 6.40.04.02 Relations avec la Fédération de Russie	
Zone géographique Russie Fédération	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	 LANDSBERGIS Gabrielius	26/01/2015
	Commission au fond précédente		
	AFET Affaires étrangères		
Conseil de l'Union européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	Commission pour avis précédente		
	INTA Commerce international		
	Formation du Conseil	Réunion	Date
	Education, jeunesse, culture et sport	3428	23/11/2015

Evénements clés			
26/02/2014	Document préparatoire	COM(2014)0101	Résumé
18/07/2014	Publication de la proposition législative	11878/2014	Résumé
15/01/2015	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture/lecture unique		
31/03/2015	Vote en commission, 1ère lecture/lecture unique		
10/04/2015	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A8-0129/2015	Résumé
28/04/2015	Résultat du vote au parlement		
28/04/2015	Décision du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	T8-0106/2015	Résumé
23/11/2015	Adoption de l'acte par le Conseil suite à		

	la consultation du Parlement		
23/11/2015	Fin de la procédure au Parlement		
28/11/2015	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2014/0052(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Approbation du Parlement
Instrument législatif	Décision
	Voir aussi 1994/0151(AVC)
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 218-p6a; Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 091; Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 100-p2; Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 207
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	AFET/8/00379

Portail de documentation

Document annexé à la procédure		COM(2014)0102	26/02/2014	EC	
Document préparatoire		COM(2014)0101	26/02/2014	EC	Résumé
Pour information		COM(2014)0100	26/02/2014	EC	
Document annexé à la procédure		11513/2014	14/07/2014	CSL	
Document de base législatif		11878/2014	18/07/2014	CSL	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE549.251	12/02/2015	EP	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A8-0129/2015	10/04/2015	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T8-0106/2015	28/04/2015	EP	Résumé

Informations complémentaires

Commission européenne	EUR-Lex
-----------------------	-------------------------

Acte final

Décision 2015/2194 JO L 313 28.11.2015, p. 0020 Résumé

Accord de partenariat et de coopération CE/Russie: adhésion de la Croatie à l'Union européenne. Protocole

OBJECTIF : conclure un protocole à l'accord de partenariat et de coopération établissant un partenariat entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Russie, d'autre part, visant à tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Conseil ne peut adopter l'acte que si le Parlement européen a approuvé celui-ci.

CONTEXTE : conformément à l'acte d'adhésion de la Croatie, cette dernière doit adhérer aux accords internationaux signés ou conclus par l'Union européenne et ses États membres au moyen d'un protocole à ces accords.

L'accord de partenariat et de coopération établissant un partenariat entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Russie, d'autre part, a été signé le 24 juin 1994. L'accord est entré en vigueur le 1^{er} décembre 1997.

Le 14 septembre 2012, le Conseil a autorisé la Commission à ouvrir des négociations avec une série de pays tiers afin de conclure des protocoles à des accords internationaux concernés dont l'accord de coopération et de partenariat avec la Russie.

Les négociations avec la Russie se sont conclues avec succès.

Il convient maintenant de conclure le protocole au nom de l'Union européenne.

BASE JURIDIQUE : articles 91, 100, par. 2, article 207 et 212, en liaison avec son 218, par. 6, point a) du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) ainsi que l'acte d'adhésion de la Croatie.

N.B. : la conclusion du protocole fait l'objet d'une procédure distincte pour ce qui est des questions relevant de la compétence de la Communauté européenne de l'énergie atomique

CONTENU : avec la présente proposition, il est prévu d'inviter le Conseil à adopter une décision visant à approuver, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, un protocole à l'accord de partenariat et de coopération établissant un partenariat entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Russie, d'autre part, visant à tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

Le texte du protocole est joint à la proposition.

Une décision parallèle est proposée pour la signature et l'application provisoire du protocole au nom de l'Union européenne.

Le Parlement européen sera appelé à donner son approbation au protocole en question.

Principales dispositions : par le protocole proposé, la Croatie serait intégrée dans l'accord en tant que partie contractante et l'UE s'engagerait à fournir la version faisant foi de l'accord dans la nouvelle langue officielle de l'UE.

Le protocole contient une clause précisant que l'accord serait modifié à la suite de l'entrée en vigueur du traité d'adhésion de la Croatie à l'UE, le 1^{er} juillet 2013.

L'accord de partenariat et de coopération avec la Russie viserait en particulier à :

- promouvoir les échanges et les investissements, y compris le commerce de services de transport,
- établir un cadre de coopération dans divers secteurs qui se limiterait à une coopération économique, financière et technique globale.

Accord de partenariat et de coopération CE/Russie: adhésion de la Croatie à l'Union européenne. Protocole

OBJECTIF : conclure un protocole à l'accord de partenariat et de coopération établissant un partenariat entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Russie, d'autre part, visant à tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Conseil ne peut adopter l'acte que si le Parlement européen a approuvé celui-ci.

CONTEXTE : conformément à une décision du Conseil, le protocole à l'accord de partenariat et de coopération établissant un partenariat entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Russie, d'autre part, visant à tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne a été signé, sous réserve de sa conclusion.

Il convient maintenant d'approuver le protocole au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

CONTENU : avec la présente proposition, il est prévu d'inviter le Conseil à adopter une décision visant à approuver, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, un protocole à l'accord de partenariat et de coopération établissant un partenariat entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Russie, d'autre part, afin de tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

La conclusion du protocole fait l'objet d'une procédure distincte pour ce qui est des questions relevant de la compétence de la Communauté européenne de l'énergie atomique.

Avec ce protocole, la Croatie serait intégrée à l'accord en tant que partie contractante et l'UE s'engagerait à fournir la version faisant foi de l'accord dans la nouvelle langue officielle de l'UE.

Pour connaître les principales dispositions du protocole et ses implications économiques, se reporter au résumé de la proposition législative initiale daté du 26/02/2014.

Accord de partenariat et de coopération CE/Russie: adhésion de la Croatie à l'Union européenne. Protocole

La commission des affaires étrangères a adopté le rapport de Gabrielius LANDSBERGIS (PPE, LT) sur le projet de décision du Conseil concernant la conclusion, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, du protocole à l'accord de partenariat et de coopération établissant un partenariat entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Fédération de Russie, d'autre part,

visant à tenir compte de l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne.

La commission parlementaire a recommandé que le Parlement européen donne son approbation à la conclusion de l'accord.

Accord de partenariat et de coopération CE/Russie: adhésion de la Croatie à l'Union européenne. Protocole

Le Parlement européen a adopté par 591 voix pour, 32 contre et 67 abstentions, une résolution législative sur le projet de décision du Conseil concernant la conclusion, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, du protocole à l'accord de partenariat et de coopération établissant un partenariat entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Fédération de Russie, d'autre part, visant à tenir compte de l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne.

Le Parlement européen a donné son approbation à la conclusion de l'accord.

Accord de partenariat et de coopération CE/Russie: adhésion de la Croatie à l'Union européenne. Protocole

OBJECTIF : conclure, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, le protocole à l'accord de partenariat et de coopération établissant un partenariat entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Russie, d'autre part, visant à tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision (UE) 2015/2194 du Conseil concernant la conclusion, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, du protocole à l'accord de partenariat et de coopération établissant un partenariat entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Fédération de Russie, d'autre part, visant à tenir compte de l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne.

CONTENU : conformément à la [décision 2014/956/UE du Conseil](#), le protocole à l'accord de partenariat et de coopération établissant un partenariat entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Russie, d'autre part, visant à tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne a été signé, sous réserve de sa conclusion.

Par la présente décision du Conseil, le protocole est maintenant approuvé, au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

La conclusion du protocole fait l'objet d'une procédure distincte pour ce qui est des questions relevant de la compétence de la Communauté européenne de l'énergie atomique.

Avec ce protocole, la Croatie est intégrée à l'accord en tant que partie contractante et l'UE s'engage à fournir la version faisant foi de l'accord dans la nouvelle langue officielle de l'UE.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 23.11.2015.